

Vous êtes ici : [Entreprendre](#)

# I.

## LES ENTREPRISES FACE À L'AIR

L'air contient et véhicule de nombreuses substances émises par l'activité industrielle (procédés de fabrication, installations, véhicules, chauffage et production d'énergie, incinération des déchets, etc.).

Les pollutions atmosphériques générées par l'activité économique, peuvent être classées en trois types :

- les fumées et poussières,
- les substances volatiles,
- les nuisances transportées par l'air : le bruit, les vibrations, les odeurs, etc.

Trois publics sont touchés par les émissions atmosphériques :

- les travailleurs à l'intérieur de l'entreprise,
- les riverains à l'extérieur de l'entreprise,
- les clients dans certains domaines comme les soins corporels, les commerces, l'HORECA, etc.

La pollution de l'air peut avoir des incidences directes pour les entreprises et le secteur industriel :

- Les problèmes de santé causés par la pollution de l'air peuvent empêcher le personnel des entreprises de se rendre au travail. L'absentéisme provoque des pertes financières pour l'entreprise.
- La pollution de l'air :
  - provoque une perte de rendement des cultures agricoles et sylvicoles ;
  - peut souiller les matières premières ou les produits finis stockés par les entreprises à l'extérieur, et ainsi causer un surcoût ;
  - provoque la dégradation des bâtiments et du patrimoine culturel. Leur rénovation demande parfois des budgets importants.

Les entreprises ont donc tout avantage à diminuer au maximum leurs émissions dans l'intérêt général, y compris le leur. Il leur faut donc, mettre en place un compromis entre les coûts environnementaux et les coûts qu'engendre cette réduction (investissements, perte de compétitivité, etc.).

De plus, respecter l'environnement est indispensable aujourd'hui, en termes d'image auprès de l'opinion publique, qui tolère de moins en moins que le développement économique se fasse au détriment de l'environnement. Ajoutons que les pouvoirs publics promulguent des lois de plus en plus exigeantes.

### **Pollution atmosphérique et santé :**

Au-delà de son impact environnemental, la pollution atmosphérique a des conséquences directes sur la santé (surtout au niveau des voies respiratoires). Si toute la population y est exposée, c'est cependant en milieu professionnel que les concentrations sont les plus importantes.

En milieu industriel, quantité de particules nocives (solvants, métaux lourds, gaz) se retrouvent en suspension dans l'air et nécessitent la mise en place de systèmes de mesure et de contrôle, assortis de réglementations très strictes. Certaines substances s'accumulent plus vite dans le corps qu'elles ne peuvent être éliminées. Des concentrations excessives de plomb ou de cadmium, ce dernier étant fort présent dans l'industrie du zinc, ont des impacts à long terme sur la santé : saturnisme (plomb), problèmes rénaux (cadmium).

Lorsque leur élimination du cadre de travail est impossible, des mesures de protection spécifique doivent être adoptées comme l'aménagement d'un temps de non exposition permettant l'élimination de ces substances, mais aussi tous les systèmes de protection personnelle (combinaisons, masques, lunettes, etc.) ou collectifs (aspiration, traitement de l'air, etc.).

D'autres substances, même si elles sont éliminées rapidement par l'organisme, provoquent par contre des dégâts irréversibles. Elles sont souvent à la base des cancers. C'est, par exemple, le cas du benzène, très présent à proximité des endroits de stockage d'essence, et qui peut entraîner la leucémie en cas d'exposition régulière, particulièrement dans les situations professionnelles.

On ne peut oublier les biocontaminants que l'on retrouve en suspension dans l'air, notamment dans les milieux de la grande distribution ou de l'industrie de la transformation alimentaire. Une mauvaise hygiène, un mauvais système d'aération peuvent amener l'inhalation ou l'ingestion de biocontaminants comme la salmonelle, le staphylocoque doré ou la listeria. Avec à la clé, des troubles physiologiques parfois graves et même mortels dans les cas du botulisme.



*Plus d'infos ?*

*Sur le bruit, voir la fiche info (Cahier 4 : Outils)  
« **Bruit** »*

Quant aux secteurs du nettoyage, de l'imprimerie, du textile, des soins corporels, des soins aux personnes, de la parfumerie et du commerce des produits liés à ces activités, ils sont susceptibles de provoquer des allergies. Une multitude de substances (cocktails) se dégage dans l'environnement des travailleurs, des consommateurs, des clients et des usagers.

## II. QUE DIT LA LÉGISLATION ?

### 1. LA LÉGISLATION

- Au niveau fédéral, la loi relative à la lutte contre la pollution atmosphérique du 28 décembre 1964 est toujours d'application. L'arrêté royal du 8 août 1975 organise la prévention de la pollution atmosphérique engendrée par les installations industrielles de combustion concernant les oxydes de soufre et les poussières.
- Au niveau de la Région wallonne, quatre arrêtés sont importants :
  - celui du 23 juin 2000 relatif à l'évaluation et à la gestion de la qualité de l'air ambiant ;
  - celui du 18 juillet 2002 portant sur les conditions sectorielles relatives aux installations et/ou activités consommant des solvants ;
  - celui du 13 novembre 2002 fixant les plafonds d'émissions pour certains polluants atmosphériques ;
  - celui du 25 mars 2004 portant sur la réduction progressive des émissions de SO<sub>2</sub>, de NO<sub>x</sub>, de COVphot et de NH<sub>3</sub>.

### 2. LE PLAN WALLON AIR-CLIMAT

En 2009, le Gouvernement wallon adopte un programme d'actions « Air-Climat » qui vise à remédier à la problématique globale de la pollution atmosphérique et du réchauffement climatique. Ce plan rassemble 100 mesures concrètes pour répondre à la fois au défi climatique et pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

### 3. LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

L'approche privilégiée, tant au niveau européen (Directive IPPC 96/61/CE) qu'en droit wallon, consiste à fixer des normes de rejet spécifiques à chaque secteur industriel, voire à chaque installation si les spécificités d'un secteur le demandent. Ces conditions sont fixées aux entreprises par le permis d'environnement et permettent de réduire les émissions selon les caractéristiques de l'entreprise.

Pour toute entreprise, le permis d'environnement et les conditions d'exploitation sont les premières sources d'information en ce qui concerne la législation et les normes environnementales à respecter.

**Dans le formulaire de demande de permis d'environnement**, les effets de l'activité économique sur l'air sont étudiés dans les pages 17 à 21. On s'interroge surtout sur les aspects suivants :

- le projet engendre-t-il des rejets atmosphériques ?
- le projet engendre-t-il des nuisances olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?
- le projet implique-t-il des émissions sonores perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?
- le projet occasionne-t-il des vibrations ?



*Plus d'infos ?*

- L'ensemble de la législation est disponible sur le **portail environnement de la Région wallonne** : (> permis et prévention > législation > air).

*Plus d'infos ?*

> [Le Plan Air-Climat](#)

Vous êtes ici : [Entreprendre](#)

### III.

## UNE GESTION DURABLE DE L'AIR DANS L'ENTREPRISE

Une démarche en quatre étapes s'impose :

- réaliser un audit ;
- éviter la pollution de l'air à partir de son point d'origine ;
- traiter l'air pollué ;
- équiper le lieu de travail et les travailleurs afin d'éviter tout danger pour leur santé et la dispersion des polluants dans les environs de l'entreprise.

Voici quelques exemples :

### 1. RÉALISER UN AUDIT

Cette étape permet de dresser un bilan général de la situation, d'identifier les éventuelles sources de pollution de l'air et de s'assurer que la réglementation et les normes sont bien respectées.

### 2. EVITER LA POLLUTION DE L'AIR À SON ORIGINE

- Choisir des équipements (appareils, machines, outils, etc.) ou des procédés qui réduisent l'émission de particules polluantes (substances volatiles et poussières). Par exemple : des systèmes d'aspersion plutôt que de vaporisation pour peindre des grandes surfaces, etc.
- Éviter l'utilisation de produits contenant des substances volatiles comme, par exemple, les solvants, les COV, les fibres, etc. Il existe des alternatives moins dangereuses : les peintures ou des colles à base d'eau, des aérosols respectant la couche d'ozone (voir label sur l'étiquette), le plâtre naturel, les produits de nettoyage non volatils, etc.
- Refermer convenablement pots et flacons de produits. Cela évite l'évaporation des solvants et prévient l'écoulement accidentel.
- Éviter la propagation des poussières par des gestes simples : lors des découpes, mouiller les matériaux produisant de la poussière, éviter l'utilisation du balai, utiliser un aspirateur ou une balayeuse industrielle, bâcher les camions qui transportent des matériaux poussiéreux, découper ou cisailer les matériaux qui peuvent l'être plutôt que d'employer une scie, etc.
- Ne pas brûler de déchets (emballages, palettes, huiles usagées, cartons, plastiques, etc.). En brûlant, les déchets produisent des poussières, des vapeurs et des gaz, qui ont des effets sur l'environnement, mais aussi sur la santé humaine. Les déchets doivent, donc, être triés et traités par des entreprises agréées.
- Etc.

### 3. TRAITER L'AIR POLLUÉ

- Équiper les appareils et les machines d'équipements d'aspiration (hottes, aspirateurs, etc.) afin de récupérer immédiatement les poussières et autres émissions qui pourraient polluer l'air.
- Équiper les cheminées et pots d'échappement de filtres afin de récupérer les substances dangereuses qui pourraient se trouver dans les fumées et gaz d'échappement.
- Installer un mur d'eau pour capter les poussières dans un atelier par exemple. La poussière libre est aspirée par un ventilateur et passe à travers un film d'eau, qui capte les particules polluantes. L'eau doit ensuite être traitée pour éviter toute contamination de l'environnement.
- Les technologies modernes permettent de plus en plus de travailler dans des enceintes confinées (machines à commande numérique, etc.).

### 4. ÉQUIPER LE LIEU DE TRAVAIL ET LES TRAVAILLEURS AFIN D'ÉVITER TOUT DANGER POUR LEUR SANTÉ

- Installer des équipements de ventilation et/ou d'aération afin de garantir que l'air soit renouvelé régulièrement et suffisamment et vérifier régulièrement ces installations pour éviter les fuites au niveau des filtres, du stockage ou des tuyaux.
- Fournir des vêtements de protection aux travailleurs (combinaisons, masques, bouchons, etc.) et les inciter à les porter.
- Concernant les zones où sont émises des fumées, des poussières ou des substances volatiles, les maintenir aussi fermées que possible afin d'éviter une propagation dans l'ensemble du bâtiment.
- Réduire au maximum les bruits et vibrations : isoler les machines qui les provoquent dans une pièce à part, couvrir le sol et les murs d'un revêtement qui les absorbe, etc.
- Etc.



## IV. PISTES ET SOLUTIONS

Le questionnaire suivant reprend les questions principales à se poser lorsqu'on se lance dans une gestion durable des matières premières, il propose en parallèle des actions à mener et des améliorations à apporter.

L'objectif du questionnaire est de vous fournir des exemples et des pistes de réflexion. Il peut être utilisé par les élèves lors de la rédaction d'un rapport de stage ou d'un audit de leur section. Il peut servir aux enseignants et aux formateurs qui aimeraient mener une démarche proactive vers plus de durabilité dans leur section ou dans leur établissement. Il peut aussi constituer une base de réflexion pour une entreprise qui veut se lancer dans une démarche d'amélioration continue.



### Conseils préalables :

- Adaptez le questionnaire à votre activité.
- Il existe des textes de lois ou des règlements d'application dans les entreprises (permis d'environnement, etc.). Pour en savoir plus, consultez l'introduction. Informez-vous de la manière dont ces textes sont pris en compte dans l'entreprise : où sont-ils et qui en a la charge ? Le directeur, le conseiller en sécurité, le responsable du personnel, le comptable, etc.
- Dans certaines entreprises, des audits ou d'autres documents de contrôle ont été réalisés. Il est bon de s'informer de leur existence : ce sont des sources intéressantes à ne pas négliger.
- Pour tout ce qui concerne l'utilisation des énergies fossiles, la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre, se référer au chapitre « **Le climat** ».

L' AIR		PISTES ET SOLUTIONS	
QUESTION	MÉTHODE	ACTION/AMÉLIORATION	
<b>ANALYSE PRÉALABLE</b>			
<b>L'entreprise est-elle soumise à une réglementation spécifique concernant la qualité de l'air (normes, conditions sectorielles, contrôles, etc.) ?</b>	Consulter le permis d'environnement.	Tenir à jour le registre de sécurité et le registre des contrôles réglementaires.	
<b>Quelles sont les émissions de gaz, d'odeurs, de poussières, fumées ou vapeur générées par l'entreprise ?</b>	Établir un audit (identifier les points d'émission et les quantités émises).	Établir un plan d'actions et d'investissements. Mise en œuvre sur base d'un plan d'actions et d'évaluation.	
<b>Des contrôles de la qualité de l'air sont-ils effectués régulièrement ? Par qui ? Quels sont les résultats ?</b>	Consulter les rapports du contrôle et le registre de sécurité.	Réaliser des contrôles de manière plus régulière. Procédures.	
<b>Le personnel ou les riverains se plaignent-ils de problèmes de poussières, d'odeurs, de bruit, de vibrations ou d'autres émissions atmosphériques ?</b>	Consulter les représentants du personnel (syndicats). Connaître les obligations du Code du bien-être au travail. Consulter le registre des plaintes.	Développer un programme d'amélioration, le mettre en œuvre et l'évaluer. Traiter les plaintes et mettre en place des solutions.	

**Comment ces plaintes ont-elles été traitées ?**

### ÉVITER LA POLLUTION À SON ORIGINE

**Des produits pouvant altérer la qualité de l'air sont-ils utilisés dans l'entreprise. Lesquels en quelle quantité ?**

Étudier les fiches de sécurité des produits.

Remplacer ces produits ou réduire leur quantité.

**Les locaux de stockage des produits dangereux (solvants, etc.) sont-ils équipés d'un système d'aération ?**

Auditer les locaux et les installations.

Équiper les locaux.

**Certaines méthodes d'élimination des déchets (incinération, dégradation à l'air libre, etc.) ont-elles un impact sur la qualité de l'air ?**

Auditer les méthodes d'élimination des déchets. Établir la liste possible des impacts sur la qualité de l'air.

Améliorer les méthodes de stockage et d'élimination.

### TRAITER L'AIR POLLUÉ

**L'entreprise dispose-t-elle d'installations pour améliorer la qualité de l'air (filtres, hottes, ventilateurs, aspirateurs, aérations, etc.) ? Sont-elles régulièrement entretenues ?**

Établir un état des lieux. Vérifier le fonctionnement.

Améliorer les installations et les entretenir régulièrement.

### EQUIPEMENT

**Les lieux de travail sont-ils munis des équipements nécessaires afin de réduire les risques de santé pour les travailleurs. Fonctionnent-ils ? Sont-ils régulièrement entretenus.**

Réaliser un audit sur le lieu de travail.

Installer ou améliorer les installations et les entretenir régulièrement.

**Le personnel dispose-t-il de l'ensemble de l'équipement nécessaire afin de se protéger des éventuelles pollutions de l'air ?**

Réaliser un audit auprès du personnel.

Fournir les équipements nécessaires.

**Le personnel est-il attentif aux règles de sécurité et bien-être ?**

Interroger le personnel. Établir un programme avec le personnel.

Sensibiliser le personnel et évaluer les résultats.

### FORMATION DU PERSONNEL

**Le personnel est-il régulièrement informé, sensibilisé ou formé en ce qui concerne les nouveaux développements en matière de gestion durable de l'air ?**

Identifier les canaux existants d'information, de sensibilisation et de formation du personnel. Vérifier si ces canaux sont connus du personnel et s'ils fonctionnent.

Mettre en place un système ou un programme d'information, de sensibilisation et de formation. Améliorer les canaux existants.

Vous êtes ici : [Entreprendre](#)

## V. ILS L'ONT FAIT, EXEMPLE D'UNE INITIATIVE RÉUSSIE

Le perchloroéthylène est un solvant utilisé dans les pressings pour le nettoyage à sec. Il s'agit d'un produit dangereux qui sert à dissoudre les graisses. Cela fait plusieurs années que ce solvant est incriminé. Il a été reconnu comme cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Il est potentiellement toxique pour le système nerveux, le foie, les reins et les voies respiratoires. Malgré une législation très stricte concernant les établissements de nettoyage à sec et l'utilisation des solvants, les clients sont de plus en plus méfiants par rapport à ce produit. On voit, donc, se développer un peu partout en Belgique des pressings « écologiques » qui utilisent des procédés alternatifs afin de ne plus devoir utiliser le perchloroéthylène. Encore un exemple où le respect de l'environnement et de la santé constituent un argument de vente pour des entreprises qui s'installent.



*Plus d'infos ?*

*> Sur des entreprises innovantes en matière de développement durable, voir les portraits d'entreprises sur le [site Internet de l'Union des Classes Moyennes](#)*

Vous êtes ici : [Entreprendre](#)

## **VI. APPROFONDIR LA THÉMATIQUE**

### **Plus d'infos ?**

- Voir [notre site Internet](#)
- Voir les chapitres
  - « [Les produits dangereux](#) »
  - « [Le climat](#) »
  - « [La santé et le bien-être](#) »
- Voir le site Internet de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) : mises à disposition du public [les concentrations des polluants atmosphériques mesurés dans l'air ambiant en Wallonie en temps réel](#)

